

n'en a donné aucun crédit à nos compatriotes parce qu'il n'y avait pas d'officiers canadiens français dans ces régiments.

Dans deux régiments anglais, le R.M.R. (Royal Montreal Regiment) et le 87e (Canadian Grenadier Guards), il y avait respectivement une compagnie composée d'officiers et de soldats canadiens français. Dans deux autres régiments anglais de notre province, la proportion des nôtres était très forte, mais ils étaient tous soldats. Il n'y avait pas d'officiers canadiens français dans les Royal Highlanders of Canada, ni dans les Victoria Rifles.

Dans ce dernier régiment, les Canadiens-français formaient au moins la moitié de l'effectif et ce fut, paraît-il, pour rendre un hommage posthume à une foule d'entre eux que les drapeaux du régiment furent déposés à l'église Notre-Dame de Montréal.

Il est à espérer que les erreurs du passé ne se répéteront plus indéfiniment.

La conclusion s'impose. Il est grand temps de publier des manuels militaires bilingues, de former des officiers canadiens français en nombre proportionnel des soldats canadiens français, de leur ouvrir toutes grandes les portes des écoles militaires au lieu de les entrebâiller, de leur confier des postes de commandement à la tête de leurs compatriotes même en dehors de notre province, de conserver aux régiments canadiens français leur caractère canadien français, de reconnaître le patriotisme de tous les canadiens français qui se sont enrôlés dans d'autres régiments que ceux de notre province, en leur donnant, avec des officiers de leur race, l'espoir bien légitime d'un avancement mérité, de former une brigade canadienne française au lieu de chercher à démantibuler les régiments canadiens français, en fin de compte d'accorder à chaque soldat, aviateur et marin canadien français la satisfaction d'être traité d'égal à égal par ses compatriotes de langue anglaise dans l'armée, l'aviation et la marine, de manière qu'il n'y ait pas de race inférieure qui assume tous les risques, ni de race supérieure qui recueille tous les avantages, tous les galons et toute la gloire.

L'armée offre souvent aux Canadiens français des difficultés spéciales. J'ai ici une lettre dont je donnerai lecture. Elle est malheureusement en français mais les honorables députés pourront en prendre connaissance demain matin. Quand à l'original je le remettrai au ministre intéressé.

(Texte)

Brantford, Ont.
4 février 1942.

Monsieur J.-F. Pouliot,
député fédéral,
Ottawa.

Monsieur,

Je m'adresse à vous, M. le député, aujourd'hui, sur une question très importante:—La Liberté de Parole.

Je sais que vous, vous pouvez en parler à la Chambre, car je sais très bien que vous êtes avant tout un Canadien français, et que rien ne peut vous arrêter sur des sujets de race ou de liberté. Voici le fait:

Nous sommes ici, à Brantford, plusieurs Canadiens français, et quelques-uns ne parlent pas l'anglais du tout, et presque tous les jours nous avons des chicanes, car on ne veut pas nous laisser parler notre langue, qui nous est

chère, comme à vous, M. le député. La semaine dernière, on m'a mis en charge deux fois parce que j'avais eu des arguments sur ma langue.

Je suis, moi aussi, M. le député, un grand défenseur de la langue française, ce beau langage qui est si doux à entendre, mais ce qui m'a décidé à vous écrire c'est que, dimanche dernier, le 1er février, à 8.30 hrs du soir, nous étions quatre amis ensemble et parlions en français, lorsqu'un Anglais nous dit de nous fermer la bouche, en nous traitant de maudits Français, etc., etc. Vous pouvez vous imaginer les termes qu'il a employés; alors, je lui réponds que nous étions dans un pays libre de parler la langue que l'on voulait, et je lui dis que ce n'était pas de ses affaires si je parlais français. Alors, trois d'entre eux m'ont assailli; le Caporal en charge est arrivé, m'a fait arrêter, jeter en prison, et il n'a rien dit à ceux qui m'avaient attaqué.

Le lendemain, j'ai été paré à un F. Lieutenant, M. Wiseman; je lui ai expliqué tout; alors il m'a dit que j'étais en Ontario et que je devais parler anglais, et alors, il me condamna.

M. LACOMBE: Quel est le nom du scripteur?

M. POULIOT: Je donnerai le nom au ministre.

M. LACOMBE: Quel est le nom du camp?

M. POULIOT: Brantford.

M. LACOMBE: Quel est le nom de l'officier commandant?

M. POULIOT: Je donnerai tout cela à mon honorable ami tout à l'heure. Un personnage du ministère de la Défense nationale, M. Léon Trépanier, un ancien leader au Conseil, à Montréal, s'est plaint, le 4 février, du défaut de méthode pour le recrutement dans la province de Québec. Il a dit que les campagnes se vidaient et qu'enfin le recrutement se faisait de travers, chose dont j'ai pu me rendre compte dans le comté de Témiscouata. Cependant, un grand nombre de jeunes gens se sont enrôlés dans l'armée.

(Traduction)

Le 14 janvier dernier, j'ai adressé au premier ministre la lettre que voici:

Mon cher chef,

Ci-inclus page 4695 du hansom édition anglaise du 12 novembre 1941 où j'ai signalé une déclaration de votre collègue, l'honorable M. Power, à l'effet qu'à son avis on pouvait obtenir les renseignements touchant le nombre de Canadiens français enrôlés dans des régiments qui ne comptent pas uniquement des Canadiens de langue française.

Je vous ai fait parvenir copie d'un article que j'ai publié l'été dernier touchant l'effort de guerre des Canadiens français et le nombre d'entre eux qui se sont enrôlés dans les trois armes.

Il importe souverainement d'obtenir ce renseignement dans le plus bref délai possible. Notre très cher ami commun, feu M. Lapointe, avait lui-même demandé ce renseignement qu'il jugeait très important dans les circonstances